

La participation du public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

La Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) a pour but, en amont, d'informer et d'associer le public à l'élaboration de la décision du Conseil de Paris. Cette procédure intervient après et dans la continuité de la concertation préalable menée auprès des habitants entre mai 2018 et février 2019, concertation qui a permis de stabiliser le projet.

La PPVE est une procédure dématérialisée durant laquelle les habitants, actuels et futurs usagers, et toute personne ou acteur intéressés par le projet, peuvent faire part directement en ligne, de leurs questions et de leurs remarques sur le projet d'aménagement dont la future arena, et sur les évolutions du

Plan Local d'Urbanisme (PLU) nécessaires à la réalisation du projet urbain.

Le projet d'aménagement comportant un ouvrage (une arena) destiné à accueillir des épreuves sportives lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les dispositions de l'article 9 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 permettent le recours à cette procédure particulière organisée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La CNDP a ainsi nommé Mme Sylvie DENIS DINTILHAC et M. Jean-Louis LAURE en qualité de garants. Les garants,

neutres et indépendants, représentent la CNDP en portant ses valeurs : transparence, égalité de traitement et argumentation.

Enfin, à l'issue de la PPVE, les garants rédigeront une synthèse des propositions du public, des réponses apportées par le maître d'ouvrage et, le cas échéant, des évolutions du projet. Par la suite, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, dont les éléments constitutifs pourront éventuellement être modifiés pour tenir compte des résultats de la participation du public, et la création de la ZAC relative au projet Gare des Mines - Fillettes éventuellement adapté, seront soumises au vote du Conseil de Paris.

Les principales missions des garants

- accompagner et guider le maître d'ouvrage dans l'élaboration du dossier de PPVE afin qu'il respecte le droit d'information du public ;
- observer le déroulement de la PPVE pour vérifier que les modalités soient respectées par tous ;

- favoriser l'expression des participants à la PPVE ;
- participer aux temps d'échanges organisés dans ce cadre.

Contacts des garants

Les garants peuvent être contactés pour toute question liée à la procédure de participation,

- par courriel aux adresses suivantes :
ppve-gare-mines-fillettes@garant-cndp.fr
sylvie.denis-dintilhac@garant-cndp.fr
jean-louis.laure@garant-cndp.fr
- par courrier, auprès de la direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris - Service de l'aménagement - 121, avenue de France - CS 51388 - 75639 Paris Cedex 13

Comment s'informer ?

Deux réunions publiques

Une réunion publique de lancement

Présentation du projet, de ses incidences environnementales et des modalités de la PPVE

Lundi 16 septembre 2019, 18h30
École élémentaire Charles-Hermite
2, rue Charles-Hermite
75018 Paris

Une réunion publique de restitution

Présentation de la synthèse des observations du public et des réponses apportées

Jeudi 14 novembre 2019, 18h30
Gymnase des Fillettes
58, rue Charles-Hermite
75018 Paris



Comment participer ?

Un site Internet dédié garedesmines.participationpublique.net

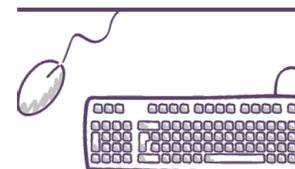
Vous y trouverez

Le dossier d'information
Tous les documents disponibles sur le projet sont en lecture libre et téléchargeables.

Le registre dématérialisé
permettant à chacun de déposer en ligne une observation ou une proposition et accueillant également les précisions ou premières réponses apportées par le maître d'ouvrage. L'ensemble des remarques déposées seront publiques et accessibles à tous.

Un ordinateur dédié à la PPVE

disponible en mairie du 18^e, 1, place Jules-Joffrin 75018 Paris, ainsi qu'un dossier consultable sur papier. La mairie est ouverte : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h et les jeudis de 8h30 à 19h30 (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés).



CRÉATION DE LA ZAC GARE DES MINES - FILLETES INTÉGRANT UNE ARENA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE PARIS

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
garedesmines.participationpublique.net
Du 16 septembre au 18 octobre 2019
Informez-vous, donnez votre avis, posez des questions



ILLUSTRATION DU FUTUR QUARTIER
DEPUIS LA PORTE DE LA CHAPELLE VERS LA PORTE D'AUBERVILLIERS

Le projet en quelques mots

Le projet propose la construction d'environ 750 logements pour les familles et pour d'autres publics (personnes âgées, étudiants...), des bureaux, des locaux d'activités (production, artisanat, petite distribution...), des programmes hôteliers, des commerces et une arena. Ce nouvel équipement culturel et sportif accueillera des épreuves sportives lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Plusieurs équipements seront accessibles aux habitants du quartier : deux nouveaux gymnases situés dans l'arena, les installations sportives existantes modernisées, une crèche et un équipement culturel. La cité Charles Hermite et la résidence Valentin Abeille seront rénovées.

Le projet vise à améliorer la qualité environnementale et paysagère du secteur. Il prévoit le réaménagement des rues et du square de la cité Charles Hermite, et la création de nouveaux espaces publics : une nouvelle place au cœur du quartier, un large parvis devant l'arena et un mail ludique entre la Porte de la Chapelle et le square Charles Hermite. En limite d'Aubervilliers et de Saint-Denis, une nouvelle rue prolongera l'impasse Marteau vers la Porte d'Aubervilliers.

Les principaux enseignements de la concertation

Entre mai 2018 et février 2019, le projet a fait l'objet d'une concertation avec les habitants. Plusieurs enseignements ont été tirés de cette concertation et ont permis de faire évoluer le projet :

- étude de l'élargissement du parvis devant l'arena ;
- maintien de l'offre en terrains de football pendant la durée du chantier et reconstitution sur place ;
- ajout d'un nouvel équipement culturel, en plus de l'équipement de petite enfance et des équipements sportifs déjà prévus, et maintien de l'Espace Paris Jeunes ;
- réflexion d'ensemble menée sur le traitement et la programmation des rez-de-chaussée à l'échelle du quartier ; implan-

tation de nouveaux commerces boulevard Ney, requalification de la rue Charles Hermite ;

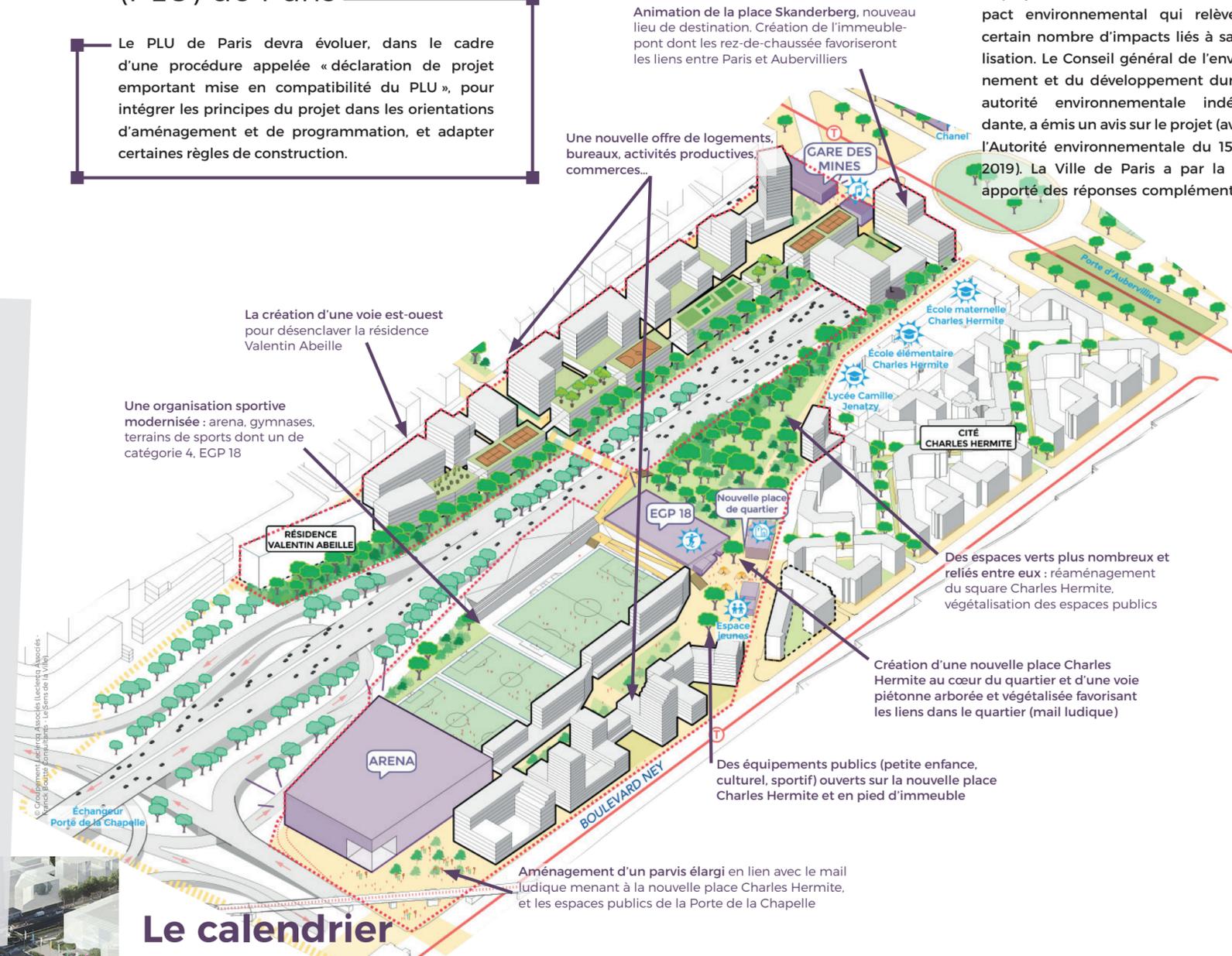
- aménagement d'une place au cœur du quartier ;
- création d'une rue piétonne, plantée et végétalisée (mail ludique), reliant les terrains de sport et l'arena au square Charles Hermite ;
- création d'une nouvelle rue prolongeant l'impasse Marteau jusqu'à la Porte d'Aubervilliers ;
- limitation des emprises pouvant accueillir des immeubles hauts (jusqu'à 50 mètres) à deux secteurs situés le long du boulevard Ney et Porte d'Aubervilliers et suppression d'un immeuble haut à proximité du square Charles Hermite.

Présentation de l'arena

Équipement polyvalent pouvant accueillir des activités sportives et culturelles, de dimension métropolitaine, parisienne et de quartier, une arena va transformer la Porte de la Chapelle et favoriser l'arrivée d'activités, de commerces, de nouvelles pratiques sportives... La localisation de l'ouvrage au sein de ce quartier apparaît comme une opportunité inédite de relancer et d'accélérer l'indispensable réaménagement du secteur de la Porte de la Chapelle, compte tenu du caractère structurant de l'ouvrage qui apparaîtra ainsi comme un héritage concret et durable de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. L'arena a également vocation à répondre à l'absence d'offre parisienne en équipement sportif d'une capacité de l'ordre de 8 000 places, véritable frein au développement du sport de haut niveau dans la capitale, particulièrement souligné depuis de nombreuses années par les représentants du mouvement sportif. L'arena accueillera les épreuves de badminton, para-badminton et d'escrime fauteuil pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, ainsi que d'autres compétitions sportives, nationales et internationales (avec notamment un club de basketball en résidence), des concerts et des spectacles. L'arena favorisera également l'augmentation et la modernisation de l'offre d'équipements sportifs de proximité car elle intégrera deux gymnases à destination du quartier.

L'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris

Le PLU de Paris devra évoluer, dans le cadre d'une procédure appelée « déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU », pour intégrer les principes du projet dans les orientations d'aménagement et de programmation, et adapter certaines règles de construction.



Le calendrier

JUILLET 2015 À MARS 2016

Première phase de concertation sur le projet

MARS 2018

Définition des objectifs d'aménagement et des modalités de concertation du projet intégrant une arena

MAI 2018 À FÉVRIER 2019

Deuxième phase de concertation sur le projet intégrant une arena et les évolutions du PLU

AVRIL 2019

Approbation par le Conseil de Paris du bilan de la concertation, des objectifs, programme et bilan financier prévisionnels du projet et du contrat de concession par anticipation avec l'aménageur Paris & Métropole aménagement

DÉCEMBRE 2019

Soumission de la création de la ZAC et de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sur le secteur au vote du Conseil de Paris

2020

Ouverture des premiers équipements sportifs temporaires (terrains de football) permettant de garantir le maintien de l'offre sportive pendant la durée du chantier

PRINTEMPS 2021

Préfiguration de la place Charles Hermite

AUTOMNE 2022

Ouverture de l'arena

ÉTÉ 2024

Jeux Olympiques et Paralympiques

POST 2024

Poursuite des aménagements de la ZAC

Les principaux enjeux environnementaux du projet

Le projet a été soumis à une étude d'impact environnemental qui relève un certain nombre d'impacts liés à sa réalisation. Le Conseil général de l'environnement et du développement durable, autorité environnementale indépendante, a émis un avis sur le projet (avis de l'Autorité environnementale du 15 mai 2019). La Ville de Paris a par la suite apporté des réponses complémentaires

dans un rapport. L'ensemble de ces documents sont disponibles dans le dossier d'information de la PPVE. Situé au cœur d'un large périmètre de renouvellement urbain, le projet Gare des Mines - Fillettes va contribuer à accueillir de nouvelles populations dans un secteur situé près de grandes infrastructures routières.

Les principaux enjeux environnementaux du projet sont les suivants :

- Réduire les risques sanitaires et les nuisances**
Au-delà des actions déjà engagées pour transformer le boulevard périphérique, la conception d'ensemble du projet, le positionnement des bâtiments, des transformations de logements familiaux en locaux d'activités ou logements spécifiques et le phasage du chantier seront prévus pour limiter l'exposition des personnes aux polluants et au bruit. Ainsi, le projet urbain mettra en place des dispositifs permettant de réduire les risques : implantation d'un mur anti bruit, localisation des logements dans les zones les moins exposées, systèmes de ventilation et de prise d'air éloignés des sources de pollutions...
- Préserver et développer la biodiversité**
L'impact des nouvelles constructions sur les arbres existants sera compensé par la plantation de nouveaux arbres (compensation a minima de 1 pour 1), la création de nouvelles continuités paysagères et des trames végétales, le choix d'essences végétales adaptées, ou en confortant la valeur écologique des espaces publics.

- Améliorer le cadre de vie et le niveau de services**
Pour tenir compte de la diversification des habitants et usagers sur le secteur, le projet prévoit une nouvelle offre de logements et de locaux d'activités (artisanat, bureaux...); l'offre commerciale sera également confortée et améliorée en fonction des besoins des habitants ; de nouveaux équipements publics de proximité (culture, petite enfance, sport) sont également prévus en complément des équipements existants, et la dimension sportive et ludique du site renforcée.
- Désenclaver le quartier et requalifier les espaces publics**
L'accessibilité du secteur sera favorisée en augmentant la superficie d'espaces publics. Le square Charles Hermite sera réaménagé. De nouvelles rues et des places seront créées dans le cœur du quartier, pour ouvrir des impasses et venelles et pour faciliter l'accès à l'arena. L'usage par les piétons et les vélos sera privilégié.
- Répondre aux défis du changement climatique**
Le projet ambitionne des bâtiments confortables et économes en énergie, et des espaces publics robustes. L'augmentation des surfaces perméables dans le projet participera à la végétalisation du quartier et à son rafraîchissement. Les nouveaux espaces paysagers sont prévus pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.